

63



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mercredi 18 juin 2008

Deuxième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 18 juin 2008

10 h

Prière.

M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à apporter des modifications législatives afin de protéger l'eau, la santé et les droits de propriété. (Pétition 38.)

M. Steeves (Albert) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à apporter des modifications législatives afin de protéger l'eau, la santé et les droits de propriété. (Pétition 39.)

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre passe à la troisième lecture des projets de loi 61, 62, 66, 78 et 77 et qu'elle se forme ensuite en Comité plénier pour étudier les projets de loi 81, 57, 59, 69, 56, 74, 63, 75, 72 et 80, après quoi, à 15 h, se tiendra la cérémonie de la sanction royale.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 61, *Loi de 2008 portant correction de lois* ;
- 62, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire* ;
- 66, *Loi sur la réglementation des jeux* ;
- 78, *Loi sur les emprunts de 2008* ;
- 77, *Loi modifiant la Loi sur la Société protectrice des animaux.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, M. Fraser assume la présidence du comité.

Après étude, le président du comité met aux voix la motion portant qu'il soit fait rapport du projet de loi 72, *Loi de 2008 sur le développement du tourisme*, sans amendement; la motion est adoptée par le vote nominal suivant :

POUR : 29

M. MacIntyre	l'hon. M ^{me} Schryer	l'hon. M. Doucet
l'hon. V. Boudreau	l'hon. M. Lamrock	l'hon. M. Foran
l'hon. M. Murphy	l'hon. M. Burke	l'hon. M. Stiles
l'hon. M. Byrne	l'hon. M. Keir	M ^{me} Lavoie
l'hon. C. Robichaud	l'hon. M. Albert	M. Miles
l'hon. M. Jamieson	l'hon. M. Arseneault	M ^{me} M ^{ac} Alpine-Stiles
l'hon. M. Haché	M. A. LeBlanc	M. Collins
l'hon. D. Landry	M. B. LeBlanc	M. Brewer
l'hon. M. McGinley	M. Kenny	M. Kennedy
l'hon. M. Doherty	l'hon. M. Ouellette	

CONTRE : 13

M. D. Graham	M. MacDonald	M. Betts
M. Volpé	M. Holder	M. Olscamp
M. Harrison	M ^{me} Dubé	M. C. Landry
M. P. Robichaud	M. Williams	M. C. LeBlanc
M. Steeves		

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. Le président du comité, M. Kenny, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 56, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires ;*
- 63, *Loi modifiant la Loi sur le dégrèvement d'impôt applicable aux résidences ;*
- 69, *Loi sur les cartes-cadeaux ;*
- 72, *Loi de 2008 sur le développement du tourisme ;*
- 74, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur ;*
- 75, *Loi sur les sages-femmes ;*
- 80, *Loi sur les régimes de pension du personnel des foyers de soins.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants avec des amendements :

- 57, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur ;*
- 59, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités ;*
- 81, *Loi modifiant la Loi sur les produits naturels.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Conformément à la motion 89, il est ordonné que soient lus une troisième fois sur-le-champ les projets de loi dont le Comité plénier a fait rapport.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 56, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires ;*
- 57, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur ;*
- 59, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités ;*
- 63, *Loi modifiant la Loi sur le dégrèvement d'impôt applicable aux résidences ;*
- 69, *Loi sur les cartes-cadeaux ;*
- 72, *Loi de 2008 sur le développement du tourisme ;*
- 74, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur ;*
- 75, *Loi sur les sages-femmes ;*
- 80, *Loi sur les régimes de pension du personnel des foyers de soins ;*
- 81, *Loi modifiant la Loi sur les produits naturels.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La séance, suspendue à 14 h 45, reprend à 15 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la séance actuelle plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint de la Chambre et greffier principal aux comités donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 22, *Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite de la ville de Saint John ;*
- 43, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune ;*
- 56, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires ;*
- 57, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur ;*
- 59, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités ;*
- 60, *Loi modifiant la Loi sur la Pharmacie ;*
- 61, *Loi de 2008 portant correction de lois ;*
- 62, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire ;*
- 63, *Loi modifiant la Loi sur le dégrèvement d'impôt applicable aux résidences ;*

- 64, *Loi de 2008 sur l'Université baptiste de l'Atlantique* ;
66, *Loi sur la réglementation des jeux* ;
69, *Loi sur les cartes-cadeaux* ;
70, *Loi sur les services de police interterritoriaux* ;
71, *Loi modifiant la Loi sur la police* ;
72, *Loi de 2008 sur le développement du tourisme* ;
73, *Loi constituant en corporation Concilium Trustees Canada Inc.* ;
74, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;
75, *Loi sur les sages-femmes* ;
76, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles* ;
77, *Loi modifiant la Loi sur la Société protectrice des animaux* ;
78, *Loi sur les emprunts de 2008* ;
80, *Loi sur les régimes de pension du personnel des foyers de soins* ;
81, *Loi modifiant la Loi sur les produits naturels* ;
84, *Loi de 2008-2009 portant affectation de crédits pour fins de dépenses en capital.*

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

La greffière de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative, s'étant appliquée avec diligence à l'étude des diverses affaires dont il est fait mention dans le discours qu'il vous a plu de prononcer à l'ouverture de la session et d'autres questions d'intérêt pour la population de la province, soumet humblement à l'approbation de Votre Honneur un projet de loi intitulé *Loi de 2008-2009 portant affectation de crédits* (projet de loi 83).

Son Honneur répond :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

La greffière proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Son Honneur remercie les sujets fidèles et loyaux de Sa Majesté, accepte leur bienveillance et sanctionne ce projet de loi.

Il plaît à Son Honneur de faire la déclaration suivante :

Encore une fois, je vous remercie du travail que vous accomplissez. La session a été longue et chargée, d'après les échos que j'ai reçus. En approuvant tous les projets de loi adoptés, je me rends compte que beaucoup de travail a assurément été consacré à ces textes. Aussi, je vous souhaite de merveilleuses vacances. Je sais qu'il y en a parmi vous pour qui les vacances ne seront pas de tout repos. De fait, l'été semble plus occupé, sur le plan des relations publiques, que le restant de l'année.

Je suis vraiment très content du travail accompli et je vous souhaite d'excellentes vacances. Je sais que je rencontrerai certains d'entre vous. Je tiens à vous remercier encore une fois d'avoir prorogé mon mandat. Je sais que je reviendrai ici l'année prochaine pour un autre discours du trône. Je vous verrai sans doute dans vos circonscriptions ou en d'autres lieux où il sera possible de travailler de concert.

Merci beaucoup. Passez un bel été. Les vacances de cette année sont fort méritées.

Son Honneur se retire de la Chambre, et le président de l'Assemblée reprend la présidence de séance.

Le président, sur la demande de l'hon. M. Murphy, revient à l'appel des motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. M. Murphy, appuyé par l'hon. M. Byrne, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 25 novembre 2008, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il puisse donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents de l'Assemblée le supplée au titre du présent ordre.

La séance est levée à 15 h 25.